

2ème CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNEProcès-verbal de la séance du mardi 5 mars 2013 – à la Halle des Fêtes à Undervelier

- Président : M. Jean-Luc PORTMANN,
Président.
- Secrétaire : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.
- Présents : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Bruno Grossmann, M. Guy Meier, M. Georges Migy et M. Gérard Ruch.
M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.
- Excusé : -
- Convocation : La séance de ce jour a été convoquée par lettre du 15 février 2013, par publication dans le Journal Officiel N° 7 du 20 février 2013, ainsi que par affichage public.

Jean-Luc Portmann, président du Conseil général, ouvre la séance et salue les personnes présentes.

En guise de préambule, le président annonce qu'il livrera à chaque début de séance du Conseil général une citation d'un homme célèbre. Pour la première citation, le président a choisi la citation suivante de Talleyrand, homme d'État et diplomate français, né le 2 février 1754 à Paris et mort dans cette même ville le 17 mai 1838 : « la politique n'est qu'une façon d'agiter le peuple pour s'en servir. » À méditer.

Le président constate que le Conseil général a été convoqué par courrier du 15 février 2013 et par le journal officiel du 20 février 2013. L'ordre du jour y est mentionné.

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Procès-verbal du Conseil général du 30 janvier 2013.
3. Adopter le dernier procès-verbal du Conseil général de la Commune de Bassecourt ainsi que les derniers procès-verbaux des Assemblées communales des communes de Courfaivre, Glovelier, Soulce et Undervelier.
4. Communications.
5. Questions orales.
6. Nomination des commissions selon l'article 45 du règlement d'organisation.
7. Nomination des commissions spéciales.
8. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Ferreiro Martinez José-Roberto et sa famille.
9. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Braz Luz Faggella Nivia.

10. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Casilli Sara Melissa.
11. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Gnoni Giulia.
12. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Rousot Jonathan Claude.

Le président donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

M. Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal. 30 membres du Conseil général sont présents. Didier Hulmann est remplacé par Jean Viatte ; Eric Zuber est remplacé par Gérald Membrez et Catherine Wolfer est remplacée par Raphaël Messerli.

2. Procès-verbal du Conseil général du 30 janvier 2013.

Le procès-verbal du Conseil général du 30 janvier 2013 est accepté tel que présenté, avec remerciements à son auteur, Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général.

3. Adopter le dernier procès-verbal du Conseil général de la Commune de Bassecourt ainsi que les derniers procès-verbaux des Assemblées communales des communes de Courfaivre, Glovelier, Soulce et Undervelier.

Les procès-verbaux du Conseil général de la commune de Bassecourt du 4 décembre 2012, ainsi que les derniers procès-verbaux des assemblées communales de Courfaivre du 14 novembre 2012, de Glovelier du 10 décembre 2012, de Soulce du 10 décembre 2012 et d'Undervelier du 12 décembre 2012 sont acceptés tels que présentés.

4. Communications.

Le président Jean-Luc Portmann fait part des communications suivantes :

- Le président est invité à participer à l'assemblée de la FSG Bassecourt vendredi 8 mars 2013. Il représentera le Conseil général ;
- Le même soir, mais un peu plus tard, Jean-Luc Portmann sera présent à la naissance « d'Underaction ». Cette association a pour but d'entretenir, de valoriser et développer le village d'Undervelier et ses sites naturels, ainsi que d'y organiser des activités favorisant les rencontres et échanges entre les citoyens. M. Claude Braun, un des initiateurs de cette association prie le président d'informer que cette association est ouverte à toute personne intéressée ;
- Le président a le plaisir de signaler que Mme Georgette Oppliger et M. Mirco Bellè ont obtenu avec mention leur diplôme de cadre en administration publique. Ce diplôme romand leur a été remis le 1^{er} février dernier. Il félicite ces deux employés pour leur investissement et pour l'énergie mise à passer cet obstacle ambitieux ;
- Enfin, il cite le journal le plus lu de Haute-Sorne, qui paraît une fois par année : le COQ, journal officiel de la société de carnaval. Il espère que tout le monde a eu du plaisir à prendre connaissance des potins du village.

Communications du Conseil communal :

Jean-Bernard Vallat indique que la Commune de Haute-Sorne est invitée d'honneur au comptoir delémontain, appelé foire du Jura, qui se déroulera du 11 au 20 octobre prochains. Une commission spéciale sera constituée, les personnes intéressées sont priées de s'annoncer au Maire.

Un grand projet se dessine dans notre région : la géothermie. Vous pouvez prendre connaissance ce soir du tous-ménages qui vous invite à la présentation du 14 mars 2013 à 19h30 à la halle de

gymnastique à Bassecourt. Le maire précise que quatre membres du Conseil communal ont visité un site de géothermie en Allemagne.

Concernant la police. La Commune va engager dans un proche avenir un assistant de sécurité publique. Une personne sera mise à disposition par la police au taux d'occupation à 50 %. Des précisions seront données ultérieurement.

M. François Willemin a été engagé en tant que coordinateur technique des travaux publics et de la voirie. Il débutera son activité le 3 juin 2013. M. Willemin s'occupera de nombreux dossiers en cours et des permis de construire.

Jean-Bernard Vallat invite tout le monde à se rendre sur le site internet www.haute-sorne.ch, qui est en service depuis le 1er mars 2013. Le site est en évolution et sera alimenté régulièrement.

Concernant les travaux en cours à l'administration, le maire précise que l'agrandissement est en cours de finition, on espère déménager les bureaux de Glovelier à Bassecourt après Pâques.

5. Questions orales.

Avant de donner la parole aux conseillers généraux ou aux conseillers communaux, Jean-Luc Portmann rappelle l'article 33 du règlement du Conseil général qui traite du mode de faire pour les questions orales. Il rappelle également que le document écrit est transmis au secrétaire pour lui faciliter la rédaction du procès-verbal.

Damien Lachat revient sur le refus des employés de signer leur contrat de travail. Il demande si les salaires de janvier et février ont été versés ? Si oui, sur quelles bases légales.

Damien Lachat demande également ce qu'il en est du paiement des caisses-maladie puisqu'avant, la commune de Bassecourt payait les primes à ses employés ?

Jean-Bernard Vallat répond qu'aucun contrat n'est signé, mais aucun employé ne vient pas travailler. Il précise que le Conseil communal a voulu préparer des contrats pour tout le personnel de la commune. Un grand nombre de personnes travaillent pour la commune, certaines à temps partiel. Nous allons instaurer un contrat général. Nous avons demandé un délai et un canevas.

Jean-Bernard Vallat confirme que les salaires ont été versés. Le montant des salaires ne figurera pas sur le contrat de travail. Par contre, les classes de traitement seront mentionnées sur le contrat de travail.

Pour ce qui est de la participation à la prime de la Caisse-maladie, pour le moment, le Conseil communal applique ce qui passait sur la commune de Bassecourt, donc la participation à la prime de la caisse-maladie est octroyée à chaque employé.

Damien Lachat est partiellement satisfait.

Frédéric Juillerat indique que sa question concernait la police et le maire a donné l'information lors des communications.

Jean-Claude Crétin demande comment on procède pour les commissions propre à un village qui devraient commencer leur travail tout de suite, comme le PAC Undervelier-Soulce.

Jean-Bernard Vallat précise que les commissions qui ne seront pas nommés et pas supprimées continueront leur travail. On nomme ce soir les commissions qui sont importantes pour le travail de la commune. Des commissions dans les villages pourront être nommées plus tard.

Jean-Claude Crétin est satisfait.

6. Nomination des commissions selon l'article 45 du règlement d'organisation.

Jean-Luc Portmann demande si l'entrée est combattue ? Ce n'est pas le cas.

Jean-Bernard Vallat indique que nous avons appliqué le règlement d'organisation de la commune de Bassecourt. La commission spéciale pour la révision du règlement d'organisation pourra faire des propositions et des changements.

Le maire espère que nous pourrions présenter au peuple le règlement d'organisation le 9 juin. Ce règlement sera présenté au Conseil général le 7 mai prochain. Il précise qu'il est important que les commissions puissent entrer en fonction rapidement.

Damien Lachat indique que la répartition politique des commissions a fait couler beaucoup d'encre. Dans un premier temps, cette répartition ne respectait pas les différentes règles de proportionnalité d'une élection avec plusieurs cercles électoraux.

Par voie de courriel, il a également soulevé plusieurs problèmes législatifs concernant l'article 45 qui nous occupe actuellement. Il a bien reçu une réponse du secrétariat communal, mais cette réponse était entachée d'erreurs juridiques qu'il explique. Dans la convention de fusion, à l'article 8, il est dit que jusqu'à l'élaboration des nouveaux règlements, le règlement d'organisation de Bassecourt est applicable. Ce qui veut dire que ce règlement est actuellement celui de la Haute-Sorne. Par conséquent, jusqu'à ce que ce règlement soit abrogé par un nouveau texte, il n'y a aucune loi qui n'interdise de le modifier, comme c'est le cas de toutes les lois ou règlements en Suisse. Le problème est que la modification de ce règlement doit faire l'objet d'un dépôt public puis être soumis et approuvé par le Gouvernement avec préavis du Service des communes. Il est d'avis qu'il est faux d'écrire que personne n'est habilité à modifier ce règlement. Le Conseil général est habilité à le modifier.

Concernant l'article 45, la première phrase dit que « les commissions permanentes sont les suivantes ... ». Il s'agit d'une liste exhaustive qui est présentée dans cet article. La première partie est celle des commissions permanentes des dicastères, qui a été totalement modifiée. Dans la deuxième partie, certaines commissions ont disparu : pour exemple, la commission des impôts, qui comptait 7 membres, a été fusionnée avec la commission permanente du dicastère des finances, mais qui ne compte que 5 membres.

M. Lachat voit un problème avec les commissions permanentes des dicastères. La solution, qui vous a été expliquée par le Service des communes est de temporairement nommer ces commissions sous l'appellation « commissions spéciales », tombant sous le coup de l'article 47. Et rien n'empêche de modifier le nombre de leurs membres, contrairement à ce qui a été annoncé.

Damien Lachat propose que toutes les commissions spéciales des différents dicastères passent à 7 membres. C'est un vœu qui a été émis à plusieurs reprises. Une deuxième proposition est que les groupes qui n'ont pas de membre dans une commission puissent siéger avec voix consultative, comme le précise l'article 42 de notre règlement d'organisation, ainsi que le Décret sur la protection des minorités.

Il précise encore que comme le cite l'article 97 de la loi sur les communes, ce n'est pas uniquement le Conseil communal qui peut instituer des commissions spéciales, mais également le Conseil général.

Damien Lachat soulève encore le problème de la séparation des pouvoirs quand un membre du Conseil communal siège en tant que membre à part entière dans une commission, avec voix prépondérante s'il est président. Ce mélange entre exécutif et législatif est un mélange des pouvoirs qui ne lui semble pas très sain. De plus, avec le système proposé, un représentant d'un petit parti ne pourrait pas siéger dans une commission si son groupe n'est pas assez grand pour avoir des sièges dans toutes les commissions. Problème supplémentaire, le parti du représentant du Conseil communal perd de fait un siège législatif dans la commission, puisque c'est son conseiller qui doit l'occuper. Ce problème devra faire l'objet de discussions pour le nouveau règlement.

Concernant la commission « Finances et impôts », cette commission doit faire l'objet d'une répartition politique comme les autres commissions. De plus, hormis les deux membres du Conseil communal qui ont une étiquette politique, les trois membres actuels doivent être proposés par les différents partis. Une solution alternative serait de nommer une commission complète et que ces trois personnes siègent en tant que membres consultatifs.

Jean-Luc Portmann propose de passer au vote lors du point 7 de la séance.

Jean-Bernard Vallat répète que l'on applique le règlement d'organisation de Bassecourt jusqu'à ce qu'un nouveau règlement soit modifié et adopté par le peuple. Il précise que certaines commissions n'existent plus, puisqu'elles ne siègent jamais (chômage, conciliation en matière de bail et impôts). Dans le règlement d'organisation de Bassecourt, il est stipulé que les commissions sont présidées par un membre du Conseil communal.

Damien Lachat demande si les commissions dicastères seront nommées au point commission permanente (art. 45) ?

Jean-Luc Portmann répond que la terminologie des dicastères existants reste (article 45 du règlement d'organisation). Pour deux commissions qui n'existaient pas, ce seront des commissions spéciales.

Jean-Bernard Vallat ajoute que pour la dénomination, on a pensé que c'était plus simple, par exemple « Mairie ». On peut se battre sur les termes, mais le travail sera le même. Le souci du Conseil communal est que la commune fonctionne.

Jean-Bernard Vallat ajoute que pour la première répartition, nous avons repris ce qui se pratiquait à Bassecourt depuis l'introduction du Conseil général, avec les suffrages, mais sans tenir compte des minorités. Sur recommandation de Damien Lachat, nous avons revu la répartition à l'image de ce qui se fait au Parlement jurassien, ce qui permet une meilleure représentation des minorités.

Jean-Luc Portmann résume la situation. Il existe 9 commissions « dicastères » et nous devons nommer 7 commissions. Les deux commissions « dicastères » manquantes le sont parce qu'elles n'existent pas à l'article 45. C'est le Service des communes, dans l'attente du nouveau règlement de Haute-Sorne qui a demandé à ce que les deux commissions « dicastères » manquantes figurent dans les commissions spéciales.

Interruption de séance de 5 minutes demandée par Gervais Gisiger (PCSI).

Le Conseil général procède au vote. Damien Lachat propose que les groupes qui n'ont pas de représentant ait une voix consultative pour les commissions de 3 et 5 membres.

Oui : 15 voix.

Non : 15 voix.

En cas d'égalité, il appartient au président Jean-Luc Portmann de trancher. Le président rejette la proposition de Damien Lachat.

Nominations des commissions permanentes (dicastères) :

Police et administration : Président : Jean-Bernard Vallat (PCSI+RC); vice-président : Pascal Créatin ; Michel Saner (PDC) ; Gérald Membrez (PCSI); Patrick Ballaman (PS).

Ecole, culture, sports et loisirs : Président : Pascal Créatin ; vice-président : Guy Meier ; Hannah Osborne Baume (PDC) ; Fabrice Gelin (PCSI+RC) ; Kevin Challet (PS).

Finances et budget : Président : Etienne Dobler (PS) ; vice-président : Jean-Bernard Vallat (PCSI+RC) ; Gérard Créatin (PDC) ; Christine Stegmüller (PCSI+RC) ; Jean-François Bertholet (sans parti).

Le conseil communal propose de laisser la commission « Finances et budget » en place. Cette commission a été nommée en novembre 2012 et est formée d'une personne par village. Cette pratique nous a été proposée par le Service des communes. Cette commission est déjà en fonction. Si le Conseil général n'accepte pas la formation de la commission, il faudra la nommer selon la répartition politique.

Le Conseil général décide de maintenir la commission comme elle est constituée.

Forêt et pâturages : Président : Guy Meier ; vice-président : Rose-Marie Allemann (PS) ; Bailat Bernard (PDC), Catherine Beuchat (PCSI+RC) ; Patricia Bürgi (PCSI+RC).

Travaux Publics : Président : Nicole Eggenschwiler (PSCI+RC), vice-président : Etienne Dobler (PS) ; Christe Joël (PDC) ; Comte David (PDC) ; Vincent Seuret (PCSI+AB) ; Flavien Salvador (PS) ; Markus Berchier (UDC+AB).

Bâtiments : Président : Rose-Marie Allemann (PS) ; vice-président : Nicole Eggenschwiler (PCSI+RC) ; Didier Hulmann (PDC) ; Claude Humair (PDC) ; Christine Roemer (PCSI+RC).

Aménagement du territoire : Président : Gérard Ruch (PDC) ; vice-président : Georges Migy (PDC) ; André Bron (PCSI+RC) ; Dominique Allimann (PCSI+RC) ; Lionel Rostagno (PS) ; Jean-Marc Plumey (PS) ; Grégory Gunzinger (UDC+AB).

Nominations des commissions permanentes :

Colonie de vacances : Membres : Eric Zuber (PCSI+RC) ; Céline Grellier (PSCI+RC) ; Sandrine Christe (PDC) ; Véronique Meier (PDC) ; Kevin Challet (PS).

Estimations : Membres : José Iglesias (PDC) ; Yves Beuchat (PDC) ; Martial Allemann (PCSI+RC) ; Eric Zuber (PCSI+RC) ; André Irminger (PS).

Gestion Halle des fêtes : Membres : Joël Christe (PDC) ; Jean-Claude Beuchat (PCSI+RC) ; Nicolas Chapuis (PS).

Vérification des comptes : Membres : Didier Hulmann (PDC) ; Gérald Steiner (PDC) ; Géraldine Beuchat (PCSI+RC) ; Céline Grellier (PCSI+RC) ; Raphaël Messerli (PS).

Digues : Membre : Bernard Maître (PCSI+RC) ; Hubert Fleury (PCSI+RC) ; Pascal Maître (PDC), Georges Migy (PDC) ; Jean-Luc Berberat (PS).

École primaire (délégués) :

Représentant du Conseil communal : Pascal Crétin.

Bassecourt : Sandrine Lachat, Jeannette Receveur et Sabine Simon.

Courfaivre : Marlène Bailat et Agnès Bertholet.

Glovelier : Christiane Torche et Daniel Joray.

Soulce : Jean-Claude Crétin.

Undervelier : Claude Braun.

Conformément à l'article 25, alinéa 3 de la convention, il n'y a pas d'autres critères que l'appartenance à un village.

Trois personnes sont proposées pour Bassecourt, alors qu'il faut 2 délégués. A la majorité évidente, le Conseil général décide de voter à bulletins secrets. Chaque conseiller doit inscrire deux noms au maximum. Le cumul n'est pas autorisé.

Résultat du vote à bulletins secrets :

Lachat Sandrine : 10 voix Receveur Jeannette : 16 voix Simon Sabine : 29 voix.

Sabine Simon et Jeannette Receveur sont nommées déléguées pour Bassecourt à l'école primaire.

Gestion du home médicalisé : Déléguée du Conseil communal : Rose-Marie Allemann (PS) ; Françoise Cattin (PCSI+RC) ; Olivier GIRARD (PCSI+RC) ; Jean Viatte (PDC) ; David Comte (PDC) ; Yvonne Lucchina (PS).

Syndicat communauté de l'école secondaire Haute-Sorne : Céline Grellier (PCSI+RC) ; Denis Morel (PCSI+RC), Daniel Joray (PCSI+RC) ; Monika Bregger Meier (PCSI+RC) ; José Iglesias (PDC), Stéphane Nagel (PDC) ; Joël Christe (PDC) ; Nicolas Chapuis (PS) ; Patrick Ballaman (PS) ; Sandrine Lachat (UDC+AB).

Trois suppléants : Chrisine Roemer (PCSI+RC) ; Véronique Meier (PDC) ; Lionel Rostagno (PS).

7. Nomination des commissions spéciales.

Jean-Luc Portmann demande si l'entrée en matière est combattue ? Ce n'est pas le cas.

Le groupe UDC – alliance bourgeoise demande à ce que la commission du personnel soit constituée de 7 membres.

Jean-Bernard Vallat précise que la commission spéciale sur la révision du statut du personnel sera constituée du maire, un membre du Conseil communal, avec un membre du personnel, ainsi que de cinq membres. Il ajoute que suite à une discussion avec Service des communes, la proposition est de rester à 5 membres. La proposition est de créer un groupe de travail paritaire, qui sera chargé de faire des propositions à la commission spéciale.

Le groupe UDC – alliance bourgeoise maintient sa proposition. Passée au vote, la proposition est rejetée à une majorité évidente.

Constitutions des commissions spéciales :

Environnement : Président : Georges Migy (PDC) ; vice-président : Bruno Grossmann (PDC) ; Esther Gerber (PCSI+RC) ; Grégory Bron (PCSI+RC) ; Catherine Wolfer (PS) ; Yvonne Lucchina (PS) ; Erwin Noirat (UDC+AB).

Services communaux : Président : Bruno Grossmann (PDC) ; vice-président : Gérard Ruch (PDC) ; Claude Beuchat (PCSI+RC) ; Jean-Michel Jobin (PCSI+RC) ; Flavien Salvador (PS) ; Christiane Chételat (PS) ; Markus Berchier (UDC+AB).

Révision du statut du personnel : Membres : Nicole Lachat (PCSI+RC) ; Jean-Luc Portmann (PCSI+RC) ; Hanna Osborne Baume (PDC) ; Yves Beuchat (PDC) ; Isabelle Stadelmann (PS).

Révision des Règlements d'organisation, des élections et du Conseil général : Olivier Chèvre (PCSI+RC) ; Jean-Luc Portmann (PCSI+RC) ; Grégory Bron (PCSI+RC) ; Hubert Fleury (PCSI+RC) ; Denis Allimann (PDC) ; Jean-Marie Allimann (PDC) ; Michel Houlmann (PDC) ; Jean-Marc Plumey (PS) ; Damien Lachat (UDC+AB). Le maire Jean-Bernard Vallat et Etienne Dobler, conseiller communal, feront également partie de la commission.

Etude du PGA : Membres : Denis Morel (PCSI+RC) ; Vincent Voyame (PCSI+RC) ; Serge Rebetz (PDC) ; Jean-Pierre Chappuis (PDC) ; Raphaël Messerli (PS) ; Thierry Erard (PS) ; Didier Morandelli (UDC+AB).

Jean-Bernard Vallat ajoute qu'il appartient au Conseil communal de désigner 2 délégués et 2 suppléants au SEOD et 5 délégués et 5 suppléants au SEDE. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser au Conseil communal.

8. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Ferreiro Martinez José-Roberto et sa famille.

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

M. José-Roberto Ferreiro Martinez, né le 6 décembre 1969 à la Coruna (Espagne), son épouse Maria Leis Moreira, née le 9 novembre 1970 à La Coruna (Espagne) et leurs enfants Nuria Ferreiro Leis, née le 12 octobre 1997 à Delémont et José Rubén Ferreiro Leis, né le 15 juin 2007. Les requérants sont de nationalité espagnole. Monsieur a vécu depuis sa naissance jusqu'en 1985 en Espagne. Il est domicilié à Bassecourt depuis le 1^{er} août 1985. Son épouse a vécu jusqu'en 1992 en Espagne. Elle est arrivée à Bassecourt le 8 août 1992. Toute la famille est au bénéfice du permis C.

La famille habite dans une maison à Bassecourt, à la rue Abbé Monnin 39.

Monsieur Ferreiro Martinez a suivi le début de sa scolarité en Espagne. Il a suivi l'école primaire à Bassecourt en 1985 et 1986. Madame a suivi sa scolarité en Espagne.

Après avoir travaillé en tant que maçon dans différentes entreprises de la région, José-Roberto Ferreira a dû arrêter de travailler. Suite à deux hernies discales, il est à l'assurance-invalidité. M. Ferreira a suivi l'école de laborantin en biologie médicale à Neuchâtel. Depuis octobre 2012, il travaille chez son médecin de famille, le Dr. Pitarch à Boncourt en tant qu'assistant médical, à raison de trois demi-journées par semaine. Si tout se passe bien, à la fin des trois mois d'essai, il sera engagé avec un contrat à durée indéterminée.

Madame Leis Moreira est ouvrière chez Pibor Iso SA à Glovelier depuis 1985.

Monsieur aime bien la pêche, la nature et voyager. Il fait partie de la société de tir de Bassecourt-Develier et de la société des accordéonistes de Courfaivre. Son épouse aime se promener, la nature et aussi voyager, s'occuper de sa famille et de ses amis.

Le couple s'intéresse à ce qui se passe en Suisse, regarde le téléjournal et écoute beaucoup la radio.

Le couple est de langue maternelle espagnole, ils comprennent bien le français.

Monsieur est content de vivre dans le pays qui l'a accueilli. Madame se sent bien en Suisse.

L'audition s'est déroulée le 22 novembre 2012. Le service de la population indique que toutes les conditions sont réunies pour que la famille Ferreira Martinez obtienne le droit de cité cantonal.

La parole n'est pas demandée. Par applaudissements, le Conseil général accorde l'indigénat communal à José-Roberto Ferreira Martinez.

9. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Braz Luz Faggella Nivia.

Mme Nivia Braz Luz Faggella est née le 22 janvier 1985 à Rio de Janeiro (Brésil). Mme Braz Luz Faggella s'est mariée à M. Donato Faggella le 24 janvier 2004. Le couple a trois enfants, de 6 ans, 4 ans et 6 mois. Elle a vécu depuis sa naissance jusqu'en 2004 au Brésil. Elle est domiciliée à Bassecourt depuis février 2004 et est au bénéfice d'un permis C.

Mme Braz Luz Faggella a suivi toute sa scolarité au Brésil.

De 2000 à 2003, elle a suivi une formation pour obtenir un diplôme d'infirmière, ainsi qu'une formation pour devenir institutrice.

Elle a travaillé comme maman de jour pour les crèches à domicile du district de Delémont de 2004 à 2006. Elle a aussi effectué un stage au Home la Promenade à Delémont. Depuis 2009, elle est femme au foyer.

Mme Braz Luz Faggella est de langue maternelle portugaise. Elle parle très bien le français. Elle parle aussi l'italien et comprend très bien l'anglais.

Mme Braz Luz Faggella est bénévole à la ludothèque à Bassecourt. Elle fait du tricot entre copines. Elle s'occupe de ses enfants, dont un qui a des difficultés.

Mme Braz Luz Faggella regarde le téléjournal et lit le Quotidien Jurassien. Elle regarde beaucoup Cana Alpha. Elle aime le système suisse, il est clair et elle adore le système de la santé.

Mme Braz Luz Faggella aime beaucoup la Suisse et son système. Elle aime l'organisation et la mentalité. Elle aime le froid et n'aime pas le chaud, même si elle vient du Brésil ! Vu l'état de santé de son fils, la famille passe toutes leurs vacances en Suisse.

L'audition s'est déroulée le 13 décembre 2012. Le service de la population indique que toutes les conditions sont réunies pour que Mme Nivia Braz Luz Faggella obtienne le droit de cité cantonal.

La parole n'est pas demandée. Par applaudissements, le Conseil général accorde l'indigénat communal à Mme Nivia Braz Luz Faggella

10. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Casilli Sara Melissa.

Sara Melissa Casilli est née le 17 mai 1993 à Porrentruy et est célibataire. Elle est de nationalité italienne. Sara Melissa vit à Courfaivre depuis sa naissance, dans la maison familiale de ses parents, Champs des Masses 7 à Courfaivre. Elle est au bénéfice du permis C.

Elle a suivi sa scolarité à Courfaivre, puis à Bassecourt.

Depuis août 2012, Sara Melissa suit les cours de l'école de culture générale à Delémont, division santé-social-arts. Elle terminera ses études en juillet 2015 et aimerait devenir éducatrice pour la petite enfance.

Sara Melissa aime dessiner et lire. Elle fait des sorties avec ses amis comme les jeunes de son âge.

Sara Melissa est de langue maternelle italienne. Elle a des connaissances scolaires de l'allemand et l'anglais. Elle parle bien français, ayant suivi sa scolarité en Suisse.

Elle est née et a grandi en Suisse. C'est le pays qui l'a vu grandir.

L'audition s'est déroulée le 25 octobre 2012. Le service de la population indique que toutes les conditions sont réunies pour que Mlle Sara Melissa CASILLI obtienne le droit de cité cantonal.

La parole n'est pas demandée. Par applaudissements, le Conseil général accorde l'indigénat communal à Mme Sara Melissa Casilli.

11. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Gnoni Giulia.

Giulia Gnoni est née le 15 mai 1958 à Bernalda, Matera (Italie), divorcée. Elle est de nationalité italienne. Elle a vécu jusqu'en 1967 en Italie. Elle est arrivée en 1967 à Bassecourt. Depuis le 1991, Giulia habite à Courfaivre. Sa fille, Lea Mathilda, née le 14 juin 1997 à Porrentruy est incluse dans la demande de naturalisation.

Mme Gnoni est divorcée depuis février 2010. Elle a deux filles, Lea Mathilda, qui vit avec elle et Sara Melissa, qui est majeure et a demandé sa naturalisation. Elle a également un fils, Alessandro, âgé de 26 ans.

Giulia Gnoni a suivi sa scolarité à Bassecourt. Elle travaille comme ouvrière chez Ruedin SA à Bassecourt depuis 1976.

Elle aime s'occuper de son jardin et se promener en forêt.

Giulia Gnoni se sent bien en Suisse. La Suisse l'a élevée. C'est une question de cœur, Giulia ne pourrait pas vivre ailleurs que dans le district de Delémont.

L'audition s'est déroulée le 4 septembre 2012. Le service de la population indique que toutes les conditions sont réunies pour que Mme Giulia GNONI et sa fille Lea Mathilda obtiennent le droit de cité cantonal.

La parole n'est pas demandée. Par applaudissements, le Conseil général accorde l'indigénat communal à Mme Giulia Gnoni.

12. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Roussot Jonathan Claude.

